

# COMMUNE DE MENTON

Département des Alpes-Maritimes - 06



## PLAN LOCAL D'URBANISME

# 5a

### LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Délibération du Conseil Municipal :	22 février 2013
Arrêté le :	27 mars 2017
Enquête publique :	du 2 octobre au 3 novembre 2017
Approuvé le :	

Modifications	Mises à jour



## Liste des emplacements réservés pour sentiers pédestres, équipements et voirie

### Rappel du Code de l'Urbanisme – Article L.151-41

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;

2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;

[...] »

### Liste des emplacements réservés pour aménagement de voirie

N°	DESTINATION	TYPE	BÉNÉFICIAIRE	LONGUEUR/ SUPERFICIE
V1	Piste de la Giraude - Élargissement à 6 m Parcelles n° A 393, A 400, AP 201, AP 63, A 227, A 228, AP 254, AP 262, AP 64, AR 6, AR 42, AR 5, AR 31, AR 47, AR 30, AR 29, AR 52, AR 4 et AR 200	Aménagement	Commune	≈ 23 087 m <sup>2</sup>
V2	Route de Super Garavan - Élargissement à 6 m Parcelles n° AR 153, AR 154, AR 155, AR 215, AR 17, AR 223, AR 16, AR 355 et A 394	Aménagement	Commune	≈ 20 282 m <sup>2</sup>
V3	Voie romaine - Élargissement à 6 m	Aménagement	Commune	≈ 1 775 m <sup>2</sup>
V4	Entre la Porte de France et l'impasse Saint-Laurent - Élargissement à 6,50 m Parcelles n° AS 98, AS 104, AS 205 et AS 179	Aménagement	Commune	≈ 741 m <sup>2</sup>
V5	Chemin de la Colle Supérieure - Élargissement à 6 m Parcelles n° AW 216, AW 217, AW 224, AW 225, AW 254, AW 441, AW 443, AW 238, AW 241	Aménagement	Commune	≈ 1 045 m <sup>2</sup>
V6	Chemin de la Colle Inférieure - Élargissement à 6 m	Aménagement	Commune	≈ 3 625 m <sup>2</sup>
V7	Route des Ciappes - Élargissement à 6 m Parcelles n° AZ 43, AZ 44, AZ 48, AZ 40, AZ 39, AZ 16, AZ 491, AZ 435, AZ 327, AZ 328, BC 306, BC 122, BC 125, BC 443, BC 442, BC 177, AL 81	Aménagement	Commune	≈ 18 643 m <sup>2</sup>

N°	DESTINATION	TYPE	BÉNÉFICIAIRE	LONGUEUR/ SUPERFICIE
V8	Prolongement de l'impasse Bellecour - Aménagement à 8 m sur une portion de 70 m de long Parcelles n° BK 74, BK 103, BK 102, BK 98, BK 97, BK 89, BK 90, BK 91, BK 92, BK 538	Création	Commune	≈ 953 m <sup>2</sup>
V9	Rue Urbana - Élargissement à 9 m Parcelles n° BK 51, BK 52, BK 53, BK 54 et BK 55	Aménagement	Commune	≈ 1 464 m <sup>2</sup>
V10	Route du Mont Gros - Élargissement à 6 m Parcelles n° BC 22, BC 21, BC 20, BC 19, BC 401, BC 402, BC 366, AL 257, AL 184, AL 286, AL 172, AL 212, AL 268, AL 269, AL 325, AL 152, AL 151, AL 138, AL 124, AL 218, AI 46 et AI 349	Aménagement	Commune	≈ 21 107 m <sup>2</sup>
V11	Rue Pietra Scritta - Élargissement à 10 m Parcelles n° BD 90, BD 87, BD 86, BD 83, BD 82, BD 80, BD 81, BD 70, BD 79, BD 78, BD 77, AZ 273, AZ 267 et AZ 266	Aménagement	Commune	≈ 3 367 m <sup>2</sup>
V12	Montée du Lutétia - Élargissement à 8 m	Aménagement	Commune	≈ 1 675 m <sup>2</sup>
V13	Route de l'Annonciade - Élargissement à 6 m Parcelles n°BD 204, BD 205, BD 206, BE 178, BE 384, BE 246, BE 181, BE 259, BE 185, BE 187, BE 186, BE 200, BE 203, BE 202, BE 208, BE 209, BE 231, BE 348, BE 249, BE 233, BE 234 et BE 228	Aménagement	Commune	≈ 11 174 m <sup>2</sup>
V14	Route des Cabrolles - Élargissement à 8 m	Aménagement	Commune	≈ 24 826 m <sup>2</sup>
V15	Route de l'ensemble du Suillet - Élargissement à 8 m depuis l'embranchement sur la RD 22 jusqu'au Suillet et élargissement à 6 m du Suillet jusqu'à la limite communale	Aménagement	Commune	≈ 27 472 m <sup>2</sup>
V16	Rue du Maréchal Juin - Élargissement à 7 m Parcelle n° BI 119	Aménagement	Commune	≈ 970 m <sup>2</sup>
V17	Antenne n°3 Serres de la Madone - Chemin de Sainte-Agnès - Réalisation d'une aire de retournement Parcelles n° BN 83 et BN 112	Aménagement	Commune	≈ 168 m <sup>2</sup>
V18	Chemin de la Maison Russe - Élargissement à 9 m Parcelles n° BL 314, BL 34, BL 44, BL 45, BL 373, BM 107, BM 106, BM 47, BM 46, BM 45	Aménagement	Commune	≈ 1 484 m <sup>2</sup>

N°	DESTINATION	TYPE	BÉNÉFICIAIRE	LONGUEUR/ SUPERFICIE
V19	Chemin du Perroquet et mise en place d'un système de T à l'extrémité de la voie - Élargissement à 8 m	Aménagement	Commune	≈ 420 m <sup>2</sup>
V20	Desserte de la Résidence du Louvre - Création d'une voirie en sens unique, sans stationnement, à l'intérieur des jardins de la Résidence du Louvre avec débouché sur la rue du Louvre	Création	Commune	≈ 929 m <sup>2</sup>
V21	Impasse des sources - Création d'une raquette de retournement à l'extrémité Parcelles n° BE 400, BE 449, BE 116	Aménagement	Commune	≈ 249 m <sup>2</sup>
V22	Rue Paul Morillot - Élargissement à double sens du CD 23 au pont SNCF et création d'une raquette de retournement - Élargissement à 12 m Parcelle n° BL 56	Aménagement	Commune	≈ 20 043 m <sup>2</sup>
V23	Avenue Guillaume Ier de Provence - Création d'une raquette de retournement à l'extrémité Parcelles n° BM 122 et BM 123	Aménagement	Commune	≈ 1 027 m <sup>2</sup>
V24	Impasse des Cabrolles - Création d'une liaison entre l'impasse des Cabrolles et l'avenue Riviera - Élargissement à 4 m Parcelle n° BI 296	Création	Commune	≈ 409 m <sup>2</sup>
V25	Élargissement à 8 m de l'abreuvoir à la Route du Baousset + Élargissement à 7 m de la nouvelle Route du Baousset à la limite communale	Aménagement	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	≈ 23 753 m <sup>2</sup>
V26	Promenade du Soleil, du Casino à la limite communale Ouest - Élargissement à 12 m à partir de la bordure du trottoir sud	Aménagement	Commune	≈ 15 470 m <sup>2</sup>
V27	Route de Sospel : • Traversée de Monti - Élargissement à 10 m (chaussée à 7 m + 2x1,5 m de trottoirs)	Aménagement	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	≈ 35 613 m <sup>2</sup>
V28	Val des Castagnins (RD 22) - Portion entre le Suiilet et la limite communale - Élargissement à 10 m (chaussée à 7 m + 2x1,5 m de trottoirs)	Aménagement	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	≈ 4 923 m <sup>2</sup>
V29	Route de Gorbio (RD 23) - Élargissement à 12 m (chaussée à 7 m + stationnement 2 m + 2x1,5 m de trottoirs)	Aménagement	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	≈ 21 880 m <sup>2</sup>

N°	DESTINATION	TYPE	BÉNÉFICIAIRE	LONGUEUR/ SUPERFICIE
V30	Promenade du Soleil, entre la rue Pasteur et le Bastion - Élargissement à 12 m à partir de la bordure du trottoir sud	Aménagement	Commune	≈ 5 378 m <sup>2</sup>
V31	Rue Henry Gréville - RD52 - Élargissement à 14 m (chaussée à 7 m + 2x2 m de stationnement + 2x1,5 m de trottoirs)	Aménagement	Conseil Départemental des Alpes- Maritimes	≈ 9 148 m <sup>2</sup>

## Liste des emplacements réservés pour réalisation d'équipements publics et d'intérêt général

N°	DESTINATION	TYPE	BÉNÉFICIAIRE	LONGUEUR/ SUPERFICIE
E1	Création de réseaux d'eaux pluviales <i>Cf. Schéma Directeur des eaux pluviales</i>	Création	Commune	-
E2	Création de réseaux d'assainissement <i>Cf. Schéma Directeur d'Assainissement</i>	Création	Commune	-
E3	Création d'un cinéma - Parcelles n° BI 173	Création	Commune	≈ 1 862 m <sup>2</sup>
E4	Création d'une crèche - Parcelles n° BL 34, 44 et 45 - Terrain de l'Eglise orthodoxe - Rue Morillot	Création	Commune	≈ 4 252 m <sup>2</sup>
E5	Création d'un parking multimodal à proximité de la gare SNCF de Menton-Ville - Parcelles n° BK 398	Création	Commune	≈ 1 741 m <sup>2</sup>
E6	Création d'un parking de proximité - Chemin des Mulets - Parcelles n° AI 124, 126, 373 et 374	Création	Commune	≈ 1 050 m <sup>2</sup>

## Liste des emplacements réservés pour réalisation de cheminements piétons

N°	DESTINATION	TYPE	BÉNÉFICIAIRE	LONGUEUR/ SUPERFICIE
P1	Promenade du Soleil - Création de passage piéton - Parcelle n° BL 344	Création	Commune	≈ 93 m <sup>2</sup>
P2	Jonction Rue des Soeurs Munet/Gare SNCF - Création d'un passage piéton	Création	Commune	≈ 180 m <sup>2</sup>